
REPARE CREVAISON CURATIF 300ML

Liste des documents associés par le fournisseur au code EAN 3266720049416 sur Quick-FDS,
en date du : 2021-01-16

Nom du Produit	Mise-à-jour	Page
ANTI CREVAISON	2020-01-13	<u>3</u>
SOS CREVAISON	2015-03-05	<u>17</u>



RÉPARE CREVAISON JARDIN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
 Numéro de référence: 4941
 Date d'émission: 22-10-15 Date de révision: 13-01-21 Remplace la version de: 03-07-19 Version: 3.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : RÉPARE CREVAISON JARDIN
 Code du produit : 4941 # 731494 R9
 Type de produit : Aérosol
 Vaporisateur : Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
 Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur

SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants
 ZI TOURNAI OUEST 2 - RUE DU MONT DES CARLIERS, 3
 7522 TOURNAI - BELGIQUE
 T +32 (0).69.59.03.60 - F +32 (0).69.59.03.61
msds@bardahlfrance.com - www.bardahl.fr

Fournisseur

SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants
 ZI TOURNAI OUEST 2 - RUE DU MONT DES CARLIERS, 3
 7522 TOURNAI - BELGIQUE
 T +32 (0).69.59.03.60 - F +32 (0).69.59.03.61
msds@bardahlfrance.com - www.bardahl.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 (0)70.245.245 / +33 (0)1.45.42.59.59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80	

RÉPARE CREVAISON JARDIN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
Tunisie	CENTRE ANTI-POISON DE TUNISIE	Rue Abou Kacem Chebbi MONTFLEURY 1089 TUNIS CHEBBI TUNIS	+71335500 +71335190	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 1

H222;H229

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

RÉPARE CREVAISON JARDIN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C, 122 °F.
Phrases supplémentaires	: Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.
Fermeture de sécurité pour enfants	: Non applicable
Avertissement tactile	: Non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
éthylène-glycol substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE, FI, FR, IT, NL, RO, SE); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(N° CAS) 107-21-1 (N° CE) 203-473-3 (N° Index) 603-027-00-1 (N° REACH) 01-2119456816-28	1-10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373

Produit soumis à l'article 1.1.3.7 du CLP. La règle de divulgation des composants est modifiée suivant ce cas.

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Retirer les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RÉPARE CREVAISON JARDIN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
 Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.
 Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
 Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
 Autres informations : Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer la zone. Ecarter toute source éventuelle d'ignition. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante.
 Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières ou résidus solides, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

RÉPARE CREVAISON JARDIN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Conditions de stockage	: Conserver à l'abri du gel.
Température de stockage	: 10 – 30 °C
Chaleur et sources d'ignition	: Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Tenir à l'écart de sources d'ignition. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Informations sur le stockage en commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Lieu de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Conserver dans l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 National occupational exposure and biological limit values

éthylène-glycol (107-21-1)	
UE - Indicative Occupational Exposure Limit (IOEL)	
Nom local	Ethylene glycol
IOEL TWA	52 mg/m ³
IOEL TWA [ppm]	20 ppm
IOEL STEL	104 mg/m ³
IOEL STEL [ppm]	40 ppm
Notes	Skin
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylèneglycol (en aérosol) # Ethyleenglycol
OEL TWA	52 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	20 ppm
OEL STEL	104 mg/m ³
OEL STEL [ppm]	40 ppm
Classification additionnelle	D: la mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air, M: la mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage. # D: de vermelding "D" betekent dat de opname van het agens via de huid, de slijmvliezen of de ogen een belangrijk deel van de totale blootstelling vormt. Deze opname kan het gevolg zijn van zowel direct contact als zijn aanwezigheid in de lucht, M: de vermelding "M" duidt aan dat bij de blootstelling boven de grenswaarde irritatie optreedt of er gevaar bestaat voor acute vergiftiging. Het werkprocédé moet zo zijn ontworpen dat de blootstelling de grenswaarde nooit overschrijdt. Bij een controle geldt dat de bemonsterde periode zo kort mogelijk moet zijn om een betrouwbare meting te kunnen verrichten. Het meetresultaat wordt dan gerelateerd aan de beschouwde periode.
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 21/01/2020

RÉPARE CREVAISON JARDIN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

éthylène-glycol (107-21-1)	
Finlande - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
HTP (OEL TWA) [1]	50 mg/m ³
HTP (OEL TWA) [2]	20 ppm
HTP (OEL STEL)	100 mg/m ³
HTP (OEL STEL) [ppm]	40 ppm
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylèneglycol (vapeur)
VME (OEL TWA)	52 mg/m ³
VME (OEL TWA) [ppm]	20 ppm
VLE (OEL Ceiling/STEL)	104 mg/m ³
VLE (OEL Ceiling/STEL) [ppm]	40 ppm
Note (FR)	Valeurs réglementaires indicatives; risque de pénétration percutanée
Référence réglementaire	Arrêté du 30 juin 2004 modifié (réf.: INRS ED 984, 2016)
Italie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	52 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	20 ppm
OEL STEL	104 mg/m ³
OEL STEL [ppm]	40 ppm
Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAC-C (OEL Ceiling)	104 mg/m ³
MAC-C (OEL Ceiling) [ppm]	40 ppm
Roumanie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	52 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	20 ppm
OEL STEL	104 mg/m ³
OEL STEL [ppm]	40 ppm
Suède - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NGV (OEL TWA)	25 mg/m ³
NGV (OEL TWA) [ppm]	10 ppm
KTV (OEL STEL)	104 mg/m ³
KTV (OEL STEL) [ppm]	40 ppm
Turquie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	52 mg/m ³
OEL TWA [ppm]	20 ppm
OEL STEL	104 mg/m ³
OEL STEL [ppm]	40 ppm

8.1.2. Recommended monitoring procedures

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Air contaminants formed

Pas d'informations complémentaires disponibles

RÉPARE CREVAISON JARDIN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

8.1.4. DNEL and PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Personal protection equipment

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Eye and face protection

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables. EN 166

8.2.2.2. Skin protection

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants. EN 374

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Penetration	Norme
Gants	Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	0.5		EN ISO 374
Gants	Fluoroélastomère (FKM)	6 (> 480 minutes)	0.4		EN ISO 374

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé

8.2.2.4. Thermal hazards

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aérosol.
Couleur	: caractéristique.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible

RÉPARE CREVAISON JARDIN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 5 – 7 bar
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0,7 – 0,8 g/cm ³
Solubilité	: Non miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 50 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Etincelles. Eau, humidité. Gel.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

éthylène-glycol (107-21-1)

DL50 orale rat	7712 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 3500 mg/kg de poids corporel

RÉPARE CREVAISON JARDIN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

CL50 Inhalation - Rat	> 2,5 mg/l
-----------------------	------------

Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole (68512-91-4)

CL50 Inhalation - Rat	20 mg/l
-----------------------	---------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

éthylène-glycol (107-21-1)

NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	1000 mg/kg de poids corporel
NOAEL (chronique, oral, animal/femelle, 2 ans)	1000 mg/kg de poids corporel

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

éthylène-glycol (107-21-1)

NOAEL (oral, rat)	200 mg/kg de poids corporel
-------------------	-----------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

éthylène-glycol (107-21-1)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
---	--

Danger par aspiration : Non classé

RÉPARE CREVAISON JARDIN

Vaporisateur	Aérosol
--------------	---------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

éthylène-glycol (107-21-1)

CL50 - Poisson [1]	72860 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	> 6500 mg/l
NOEC chronique poisson	15380 mg/l
NOEC chronique algues	8590 mg/l

RÉPARE CREVAISON JARDIN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole (68512-91-4)

CL50 - Poisson [1]	< 1000 mg/l (96h)
--------------------	-------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

éthylène-glycol (107-21-1)

Biodégradation	90 % (méthode OCDE 301D)
----------------	--------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

éthylène-glycol (107-21-1)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	-1,36
--	-------

Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole (68512-91-4)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2,8
--	-----

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Evacuer les bombes aérosols usagées ou endommagées sur des sites de décharge autorisés.
Indications complémentaires	: Vider complètement les emballages avant élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ecologie - déchets	: Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 16 05 04* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport





En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / RID

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU			
UN 1950	UN 1950	UN 1950	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
AÉROSOLS	AÉROSOLS	Aerosols, inflammable	AEROSOLS

RÉPARE CREVAISON JARDIN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Description document de transport			
UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1	UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1	UN 1950 AEROSOLS, 2.1
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
2.1	2.1	2.1	2.1
			
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: 5F
Dispositions spéciales (ADR)	: 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADR)	: 1I
Quantités exceptées (ADR)	: E0
Instructions d'emballage (ADR)	: P207
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP87, RR6, L2
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP9
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV9, CV12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2
Code de restriction en tunnels (ADR)	: D

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Instructions d'emballage (IMDG)	: P207, LP200
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP87, L2
N° FS (Feu)	: F-D
N° FS (Déversement)	: S-U
Catégorie de chargement (IMDG)	: Aucun(e)
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW1, SW22
Tri (IMDG)	: SG69

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y203
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 203

RÉPARE CREVAISON JARDIN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 150kg
 Dispositions spéciales (IATA) : A145, A167, A802
 Code ERG (IATA) : 10L

Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : 5F
 Dispositions spéciales (RID) : 190, 327, 344, 625
 Quantités limitées (RID) : 1L
 Quantités exceptées (RID) : E0
 Instructions d'emballage (RID) : P207, LP200
 Dispositions spéciales d'emballage (RID) : PP87, RR6, L2
 Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP9
 Catégorie de transport (RID) : 2
 Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W14
 Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID) : CW9, CW12
 Colis express (RID) : CE2
 Numéro d'identification du danger (RID) : 23

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 50 %

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

Seveso III Partie I (Catégories de substances dangereuses)	Quantité seuil (tonnes)	
	Seuil bas	Seuil haut
P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES Aérosols «inflammables» de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1	150	500

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles

Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

RÉPARE CREVAISON JARDIN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Allemagne

Restrictions professionnelles : Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG)
Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG)

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW- liste des substances cancérigènes : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs
Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 2 - Gaz liquéfiés ou pressurisés

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
1	Code du produit	Modifié	
3.2	Composition/informations sur les composants	Modifié	

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Safety Data Sheet (SDS), EU

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1 / 8
		Edition révisée n° : 8
		Date : 27 / 2 / 2015
		Remplace la fiche : 11 / 4 / 2012
SOS CREVAISON BARDAHL		494.



2.1 : gaz inflammable.

Danger

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Aérosols sous pression.
 Nom commercial : SOS CREVAISON BARDAHL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Voir fiche technique pour des informations détaillées.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/Fabricant : SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants
 ZI TOURNAI OUEST 2
 RUE DU MONT DES CARLIERS, 3
 7522 TOURNAI Belgique-Belgie
 TEL : +32 (0).69.59.03.60
 FAX : +32 (0).69.59.03.61
 MAIL : bardahl@bardahlfrance.com

Distributeur : SADAPS BARDAHL CORPORATION
 BP 50050 MOUVAUX
 59589 BONDUES Cedex France
 TEL : +33 (0)3 10 38 38 38
 FAX : +33 (0)3 20 82 97 87
 MAIL : bardahl@bardahlfrance.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+32 (0)70.245.245
 +33 (0)1.45.42.59.59

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: F+; R12

SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants

ZI TOURNAI OUEST 2 RUE DU MONT DES CARLIERS, 3 7522 TOURNAI Belgique-Belgie
 TEL : +32 (0).69.59.03.60
 FAX : +32 (0).69.59.03.61
 MAIL : bardahl@bardahlfrance.com

En cas d'urgence : +32 (0)70.245.245

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2 / 8
		Edition révisée n° : 8
		Date : 27 / 2 / 2015
		Remplace la fiche : 11 / 4 / 2012
SOS CREVAISON BARDAHL		494.

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

Texte des Phrases R : : SECTION 16

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers physiques : Aérosols inflammables - Catégorie 1 - Danger (CLP : Flam. Aerosol 1)
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Texte des Phrases H : : SECTION 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- Pictogramme(s) de danger



- Code de pictogrammes de danger : SGH02
- Mention d'avertissement : Danger
- Mention de danger : H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- Conseils de prudence
 - Généraux : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
 - Prévention : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 - Ne pas respirer les gaz/aérosols
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 - Intervention : P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 - Stockage : P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122 oF.
P410 - Protéger du rayonnement solaire.
- Autres : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

2.3. Autres dangers

Aucun(es) dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
Butane (butadiène < 0,1%)	: 25 - 50 %	106-97-8	203-448-7	601-004-00-0	01-2119474691-32-XXXX	F+; R12 ----- Flam. Gas 1 (H220)
Ethylène-glycol	: 2,5 - 10 %	107-21-1	203-473-3	603-027-00-1	01-2119456816-28-XXXX	Xn; R22 ----- Acute Tox. 4 (H302) STOT RE 2 (H373)
Acides gras en C18 saturés et insaturés, Sels de Potassium	: 1 - 2,5 %	68647-90-5	271-976-5	----	----	C; R34 ----- Skin Corr. 1B (H314)
Ammoniac	: < 1 %	1336-21-6	215-647-6	007-001-01-2	01-2119488876-14-XXXX	C; R34 N; R50 ----- Skin Corr. 1B (H314) Aquatic Acute 1 (H400)

SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants

ZI TOURNAI OUEST 2 RUE DU MONT DES CARLIERS, 3 7522 TOURNAI Belgique-Belgie

TEL : +32 (0).69.59.03.60

FAX : +32 (0).69.59.03.61

MAIL : bardahl@bardahlfrance.com

En cas d'urgence : +32 (0)70.245.245

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3 / 8
		Edition révisée n° : 8
		Date : 27 / 2 / 2015
		Remplace la fiche : 11 / 4 / 2012
SOS CREVAISON BARDAHL		494.

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
- Ingestion : Ne constitue pas en principe un mode d'exposition dominant.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.
- Contact avec la peau : N'est pas supposé irritant.
- Contact avec les yeux : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant.
- Ingestion : Ingestion peu probable.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Poudre. Pulvérisation d'eau. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome, des bottes de caoutchouc et des gants de caoutchouc épais.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

- sur le sol : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.
- sur l'eau : Remédier aux épandages importants à l'aide d'une pompe ou d'un aspirateur.

6.4. Référence à d'autres sections

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4 / 8
		Edition révisée n° : 8
		Date : 27 / 2 / 2015
		Remplace la fiche : 11 / 4 / 2012
SOS CREVAISON BARDAHL		494.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

Aucune donnée disponible.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Général** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- Manipulation** : Ne pas fumer. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Porter un vêtement de protection approprié.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage** : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans les conteneurs d'origine.
- Durée de stockage** : 3 ans.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- Limites d'exposition professionnelle** : Butane (butadiène < 0,1%) : TLV© -TWA [ppm] : (MAK) 1000
 Butane (butadiène < 0,1%) : TLV© -TWA [ppm] : (ACGIH) 1000
 Butane (butadiène < 0,1%) : VME [ppm] : (France) 800
 Butane (butadiène < 0,1%) : VME [mg/m3] : (France) 1900
 Butane (butadiène < 0,1%) : VME [mg/m3] : (Allemagne) 4(II) DFG 2400
 Butane (butadiène < 0,1%) : VME [mL/m3] : (Allemagne) 4(II) DFG 1000
 Ethylène-glycol : VME [ppm] : 20 Peau.
 Ethylène-glycol : VME [mg/m3] : 52 Vapeur.
 Ethylène-glycol : VLE [ppm] : 40 Peau.
 Ethylène-glycol : VLE [mg/m3] : 104 Vapeur.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

- **Protection des yeux** : Eviter le contact avec les yeux.
- **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- **Protection des mains** : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.(EN374)
- **Protection respiratoire** : En cas de risque de production excessive de vapeurs, porter un masque adéquat.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique à 20 °C** : Emulsion.
- Couleur** : Caractéristique.
- Odeur** : Ammoniaque.

SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants

ZI TOURNAI OUEST 2 RUE DU MONT DES CARLIERS, 3 7522 TOURNAI Belgique-Belgie
 TEL : +32 (0).69.59.03.60
 FAX : +32 (0).69.59.03.61
 MAIL : bardahl@bardahlfrance.com

En cas d'urgence : +32 (0)70.245.245

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5 / 8
		Edition révisée n° : 8
		Date : 27 / 2 / 2015
		Remplace la fiche : 11 / 4 / 2012
SOS CREVAISON BARDAHL		494.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

- **Seuil olfactif** : Aucune donnée disponible.
- **pH** : Aucune donnée disponible.
- **Point de fusion / Point de congélation** : Aucune donnée disponible.
- **Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition [°C]** : 100
- **Point d'éclair [°C]** : < 0
- **Taux d'évaporation** : Aucune donnée disponible.
- **Inflammabilité** : Aucune donnée disponible.
- **Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)** : Aucune donnée disponible.
Aucune donnée disponible.
- **Pression de vapeur** : Aucune donnée disponible.
- **Densité de vapeur** : Aucune donnée disponible.
- **Densité relative** : < 1
- **Solubilité** : Produit soluble dans l'eau.
- **Coefficient de partage : n-octanol / eau** : Aucune donnée disponible.
- **Température d'auto-inflammabilité** : 250
- **Température de décomposition** : Aucune donnée disponible.
- **Viscosité** : Aucune donnée disponible.
- **Propriétés explosives** : Aucune donnée disponible.
- **Propriétés comburantes** : Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

- Autres données** : Aucune donnée disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable.

10.2. Stabilité chimique

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Flamme nue. Etincelles. Chaleur.

10.5. Matières à éviter

Matières à éviter : Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Hydrocarbure. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6 / 8
		Edition révisée n° : 8
		Date : 27 / 2 / 2015
		Remplace la fiche : 11 / 4 / 2012
SOS CREVAISON BARDAHL		494.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voir le Récapitulatif des Risques SECTION 2

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance - dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

No ONU : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN1950 AÉROSOLS, inflammables (Butane (butadiène < 0,1%)), 2.1, 5F, (D)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

19 - Etiquetage ADR



: 2.1 : gaz inflammable.

ADR/RID

: Groupe : F
Classe : 2

I.D. n°

: --

- Désignation officielle de transport : UN1950 AÉROSOLS, inflammables (Butane (butadiène < 0,1%)), 2.1, 5F, (D)

Transport terrestre

SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants

ZI TOURNAI OUEST 2 RUE DU MONT DES CARLIERS, 3 7522 TOURNAI Belgique-Belgie

TEL : +32 (0).69.59.03.60

FAX : +32 (0).69.59.03.61

MAIL : bardahl@bardahlfrance.com

En cas d'urgence : +32 (0)70.245.245

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7 / 8
		Edition révisée n° : 8
		Date : 27 / 2 / 2015
		Remplace la fiche : 11 / 4 / 2012
SOS CREVAISON BARDAHL		494.

SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

- ADR Classe : 2
 - Groupe d'emballage ADR : F
Mesures d'urgence en cas d'accident : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
 Tenir le public éloigné de la zone dangereuse.
PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Transport par mer

- Code IMO-IMDG : Classe 2.1
 Groupe d'emballage IMO : -
 - IMDG-Pollution marine : No
 - EMS-Nr : F-D S-U

Transport aérien

- ICAO/IATA : Packaging instructions cargo : 203
 Packaging instructions passenger: 203
 - Désignation officielle de transport : AEROSOLS, inflammable
 - IATA - Classe ou division : 2

14.4. Groupe d'emballage

F

14.5. Danger pour l'environnement

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.
Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. **PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.**

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible.

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail Français : Tableau RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16. Autres informations

Texte des Phrases H : H220 - Gaz extrêmement inflammable.
 H302 - Nocif en cas d'ingestion.
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

SADAPS BARDAHL Additives & Lubricants

ZI TOURNAI OUEST 2 RUE DU MONT DES CARLIERS, 3 7522 TOURNAI Belgique-Belgie

TEL : +32 (0).69.59.03.60

FAX : +32 (0).69.59.03.61

MAIL : bardahl@bardahlfrance.com

En cas d'urgence : +32 (0)70.245.245

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8 / 8
		Edition révisée n° : 8
		Date : 27 / 2 / 2015
		Remplace la fiche : 11 / 4 / 2012
SOS CREVAISON BARDAHL		494.

SECTION 16. Autres informations (suite)

Texte des Phrases R :	<p>H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.</p> <p>H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.</p> <p>: R12 : Extrêmement inflammable. R22 : Nocif en cas d'ingestion. R34 : Provoque des brûlures. R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.</p>
Utilisations recommandées & restrictions	: Voir fiche technique pour des informations détaillées.
Autres données	<p>: Etiquette :</p> <p>4940R3 731 494 R7(4941) 4942R4 733 494 R5 (4943)</p> <p>Révision - Voir : *</p> <p>Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.</p>
Date d'impression	: 27 / 2 / 2015

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement (CE) N° 453/2010 du Parlement Européen et du Conseil.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document